

Règlement intérieur

Règlement intérieur de nos gîtes et chambres d'hôtes.

La maison d'hôte n'est pas un lieu librement ouvert au public. Nous vous accueillons dans un espace rempli de quiétude et de calme. Il y a peut-être aussi d'autres voyageurs sous le même toit. C'est pourquoi nous vous invitons à profiter de tous les lieux de vie à votre disposition dans la convivialité et le respect de l'intimité de chacun.

Pour le confort et la tranquillité de tous, nous regrettons de ne pas pouvoir accueillir les animaux dans les chambres.

Les arrivées

Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, votre accueil sera fait à partir de 16 h le jour de votre arrivée. Les arrivées précoces, par exemple, pour déposer les bagages dans le but de pouvoir visiter le voisinage avec un véhicule moins vulnérable, font l'objet d'une entente au préalable.

Les départs

Le dernier jour, les départs se font au plus tard à 11h. Nous ne sommes pas des professionnels de l'hôtellerie, nous devons pouvoir disposer du temps nécessaire pour offrir aux personnes qui arrivent ensuite le logement le plus accueillant possible.

Les petits déjeuners

Les petits déjeuners sont servis à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison si le temps le permet entre 8 h30 et 10h30 heures.

Les chambres

Les chambres ne sont pas prévues pour y faire la lessive ou prendre les repas... Vous disposez d'une machine à laver dans la cuisine. Une télévision-écran plat avec la TNT et Netflix est à la disposition des visiteurs dans chacune des chambres, le son doit être modéré à partir de 22 heures. Les visiteurs peuvent aussi accéder au Wifi gratuitement. Le téléchargement illégal est interdit. Les objets de valeur (bijoux, appareils multimédias, moyens divers de paiement, etc.) ne doivent pas être laissés dans les chambres ou dans les véhicules en stationnement, les hôtes déclinant toute responsabilité en cas de disparition de ces objets.

La piscine

Utilisation de la piscine : Dans le cadre de la réglementation française sur l'utilisation des piscines familiales ouvertes aux hôtes (objectif : éviter les accidents dont sont victimes les enfants) et dans le but de permettre une utilisation harmonieuse, ce règlement piscine a été élaboré.

– Les propriétaires rappellent à toute leur clientèle l'absence de surveillance de la piscine

– La piscine étant une piscine familiale, son usage est réservé uniquement aux membres de la famille des propriétaires et aux personnes séjournant en chambre d'hôtes.

– Tout enfant de moins de 13 ans, non accompagné par un parent majeur, n'est autorisé à accéder à l'espace piscine. L'usage de la piscine par les enfants est sous l'entière surveillance et responsabilité de leurs parents.

– Tous jeux bruyants, tous jets d'objets sont interdits dans et autour de la piscine, plongeurs et saut depuis le bord sont interdits.

– Les usagers de la piscine s'engagent :

- à prendre une douche avant le bain et à éviter de se baigner après avoir utilisé une crème ou huile solaire.
- à accéder à l'espace piscine chaussé de sandales adaptées à cet usage (pas de chaussure de ville).
- à utiliser un maillot réservé uniquement à l'usage de la baignade.
- à ne pas y apporter de nourriture ou boisson.
- l'espace piscine est ouvert aux hôtes de 10h à 20h, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-utilisation pour la baignade.
- tout utilisateur de la piscine doit être couvert par une assurance Responsabilité Civile défense et recours.
- le propriétaire, sur manquements répétés à l'un des articles, peut retirer l'autorisation d'accès à l'espace piscine qu'il a préalablement accordée sans dédommagement quel qu'il soit.

Dispositions générales

En respect du décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif. La totalité de l'établissement, chambres comprises, est donc non-fumeur.

Nous prions nos hôtes de présenter une tenue décente en toute occasion, et d'être habillés et chaussés lors des déplacements dans les parties communes.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer et à assumer, financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable. Les enfants évoluant au sein de la propriété sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.

La cuisine peut être laissée à la libre disposition des hôtes après entente préalable.

Vols et accidents : le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenu dans la propriété.

Éco-tourisme

Les propriétaires de La Tour des Remparts sont sensibles à la sauvegarde de notre planète et souhaitent contribuer à la protection de l'environnement en minimisant l'empreinte du fonctionnement de sa structure d'accueil.

Des mesures simples et peu contraignantes peuvent faire beaucoup.

Nous comptons donc sur votre collaboration pour :

- Éviter de laisser les lumières inutilement allumées,
- Ne pas laisser couler l'eau et modérer le débit lors des douches,
- Certaines toilettes étant des sanibroyeurs, nous vous demandons de bien vouloir jeter dans les WC uniquement du papier toilette les autres déchets ayant une poubelle prévue à cet effet.
- Éviter d'utiliser la totalité des serviettes mises à votre disposition si vous n'en avez pas réellement besoin.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.